

tenait au prieur de Saint-Jean-sur-Saint-Maurice, avait été dotée par les seigneurs du Verdier, de Changy et de Rilly. Quant au chapitre de Lyon, il avait uni tous ses biens de Cordelles, Jœuvre, Comelles et Vendranges à l'obéance de Neulise.

L'église paroissiale de Cordelles, construite au XIII<sup>e</sup> siècle, avait été placée sous le vocable de Saint-Martin.

Elle fut bientôt dotée de nombreuses confréries et son luminaire enrichi de plusieurs fondations.

En 1374, Pierre Prahelles de Brienne, paroisse de Cordelles, fait une aumône en faveur des luminaires des bienheureux Martin et Jean-Baptiste de Cordelles. Son testament reçu Jean de Changy, clerc juré de l'officialité de Lyon, était passé en présence d'Etienne Baraille, curé de Cordelles.

Le 15 avril 1380, Louis de Rilly, et Françoise de Rassis, dame de Rilly, font leur testament par lequel ladite dame élit sa sépulture dans le tombeau de noble Gauffred de Rilly, en l'église de Cordelles. Elle veut et ordonne qu'il soit fait 10 torches de cire, qui seront tenues allumées pendant l'office célébré lors de son inhumation, et lorsque son corps aura été enseveli, ladite testatrice veut et ordonne que ce qui restera desdites torches soit donné, savoir : trois à l'église du bienheureux Martin de Cordelles et une à la chapelle de Saint-Jean du même lieu ainsi qu'aux églises de la bienheureuse Marie de la Val, de la bienheureuse Marie de Vernay, de Comelles, de Parigny, de Saint-Cyr-de-Favières et de Saint-Priest-la-Roche.

Elle fait ensuite une riche donation à la Charité de Cordelles pour augmenter la distribution d'aumônes faite aux pauvres de cette paroisse, le jour de l'ascension de Notre